



**Comité Local des Usagers Permanents
du Port de Sainte Marie la Mer
(CLUPP)**

Lundi 18 mai 2026 à 16h00



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CLUPP

Ordre du jour

- Présentation de l'objet du CLUPP
- Communication du bilan 2025
- Point sur les grands travaux du port en cours
- Questions diverses

Monsieur Nicolas FIGUERES, Directeur Général Délégué de la SPL RIVES BLEUES, ouvre la séance et remercie les plaisanciers d'être présents à cette nouvelle Assemblée Générale du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Sainte-Marie-la-Mer. Il explique l'importance de cette réunion et présente l'équipe du port présente avec lui.

Il rappelle que le CLUPP reçoit à titre informatif la communication du budget du port et qu'il a vocation à représenter, à titre uniquement consultatif, l'ensemble des plaisanciers lors du Conseil Portuaire.

Monsieur FIGUERES précise que le CLUPP élit tous les 5 ans les trois délégués et les trois suppléants et que cela a été fait l'an dernier et que les prochaines élections auront donc lieu en 2030.

Monsieur le FIGUERES rappelle que tout usager permanent du port peut s'inscrire auprès de la capitainerie afin d'intégrer le CLUPP, mais qu'il est impérativement nécessaire d'être titulaire d'un contrat en cours, supérieur à 6 mois, et à jour de la redevance au port de Sainte-Marie-la-Mer.

Monsieur le FIGUERES donne la parole à **Patrick PORLAN**, Directeur de port à la SPL RIVES BLEUES pour la suite de l'ordre du jour.

Patrick PORLAN présente le bilan financier de l'exercice 2025, qui fait apparaître un résultat bénéficiaire de 12 272 €. Il présente les investissements réalisés durant l'exercice comme l'installation d'un bossoir PMR sur le quai visiteur et l'extension des pontons qui augmente la capacité du port de 53 anneaux puis il présente les projets à venir concernant essentiellement l'équipement de sécurité de la berge sud et des 2 parcs de stockage à bateaux en éclairage et vidéoprotection.

Il rappelle le maintien de nos 2 certifications AFNOR *PORTS PROPRES* et *PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITÉ* pour la 5^{ème} année consécutive ce qui renforce encore l'image « Port nature » qui est la signature de notre port. Pour finir un petit mot sur le label « Qualité plaisance » qui se transforme en label « Destination d'excellence ».

Nicolas FIGUERES en profite pour remercier tous les plaisanciers qui, par leurs petits gestes quotidiens, œuvrent pour la propreté, la gestion de l'environnement et la biodiversité de notre port nature.

Il en profite pour annoncer le souhait de la SPL d'installer des professionnels des loisirs nautiques comme un loueur de bateaux et un loueur de jet ski pour la saison 2026.

Patrick PORLAN enchaîne sur la présentation des grands travaux portuaires.

Il détaille les travaux qui ont été réalisés :

- Extension des pontons de A à H qui sont achevés à l'exception de l'alimentation en eau de deux bornes.
- Extension du parc de stockage 12 500 m² qui devrait se terminer fin juin avec les plantations et la clôture.

Nicolas FIGUERES précise que nous retravaillons l'étude de la réfection des ouvrages extérieurs de protection moins impactant sur l'environnement et sur le plan de gestion et d'aménagement des espaces naturels dans le périmètre portuaire.

TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES PLAISANCIERS / QUESTIONS DIVERSES

Question : Est-ce qu'il y aura plus de places de parking et est-ce que la barrière d'entrée pourrait rester fermée ?

Réponse : Les places supplémentaires ne sont pas prévues pour l'instant. Nous verrons l'évolution au fur et à mesure du remplissage des nouvelles places. La barrière d'entrée est fermée la nuit ainsi que pendant les jours de forte affluence, afin de réserver les places de stationnement aux plaisanciers détenteurs d'un badge d'accès.

Question : Le quai sud immergé peut devenir dangereux pour un bateau non manœuvrant.

Réponse : Nous allons étudier un système de protection de l'angle du quai.

Question : Est-ce que les personnes peuvent accéder à la berge sud ?

Réponse : La berge sud est libre d'accès pour la promenade et l'accès à la plage par le chemin des Grabateils. Seules les voitures ne peuvent pas y accéder.

Question : Est-ce que vous allez prévoir un fléchage de ce chemin ?

Réponse : C'est un chemin communal qui sera pris en charge par les services de la commune.

Question : Est-ce qu'il peut y avoir une tolérance les week-ends hors période autorisée pour les loueurs de bateaux ?

Réponse : Exceptionnellement, nous tolérons déjà à titre ponctuel la résidence à bord pour les plaisanciers habitués au port, mais nous ne souhaitons pas étendre cet usage aux loueurs de bateaux, essentiellement pour des raisons de sécurité. Le port précise que la location de bateaux pour la résidence à bord est encadrée réglementairement et qu'une redevance supplémentaire, prévue dans notre RGP, sera appliquée cette année.

Question : Qu'est-ce qu'on peut faire pour éviter les bateaux épaves ?

Réponse : L'état de navigabilité est très difficile à prouver. Nous restons vigilants au moindre risque de pollution de l'environnement, qui constitue un critère majeur de sortie d'eau du bateau.

Monsieur Nicolas FIGUERES clôture la séance et remercie l'assistance pour leur présence et pour l'ensemble des échanges constructifs.

La séance est levée à 17h00.